

VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ACADÉMIE FRANCE GYMNASTIQUE



QUI SOMMES NOUS ?

La **Fédération Française de Gymnastique** est une association de loi 1901 fondée le 28 septembre 1873, ce qui en fait la plus ancienne fédération sportive de France.



347 000
Licenciés



98 Comités
départementaux
18 Comités
régionaux



1397
Clubs

L'**Académie France Gymnastique** a été créée en 1998 et offre la possibilité aux pratiquants de se former aux différents métiers des activités de la gymnastique.



1 185
Stagiaires



10
Formations portées
par l'Académie



4 353
Heures de
formation

LE CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA) DE L'ACADÉMIE

L'**Académie France gymnastique** est CFA depuis septembre 2022

Le CFA répond à plusieurs objectifs de développement stratégiques pour la Fédération :

- ◆ Professionnaliser les métiers des activités gymniques
- ◆ Développer une nouvelle offre de services
- ◆ Elargir les possibilités de financements des formations et des emplois

BPJEPS
DEJEPS

80 %

Taux de réussite
en 2024

64

Apprentis pour les
sessions 2024 -2025

92%

Taux d'insertion
professionnelle

QUI PAYE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La majorité des employeurs sont concernés par la taxe d'apprentissage. Elle est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu (IR) ou à l'impôt sur les sociétés (IS)

POURQUOI VERSER SA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ACADÉMIE ?

En choisissant l'Académie France Gymnastique, vous contribuez :

- ◆ Au développement de **programmes** de formation toujours plus **adaptés aux besoins des clubs et des licenciés**
- ◆ A rendre **accessibles** nos formations pour le plus grand nombre
- ◆ A **digitaliser** des contenus pédagogiques

COMMENT VERSER SA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ACADÉMIE ?

1 Connectez vous à la plateforme **SOLTéA** via [votre compte NetEntreprise](#)

2 Nous trouver : **Code UAI : 0756344N**
OU numéro **SIRET : 421 987 587 00019**
[Fiche SOLTéA de l'Académie France Gymnastique](#)

3 Vous avez **jusqu'au 27 juin 2025** pour choisir votre établissement bénéficiaire sur **SOLTéA**. La taxe d'apprentissage est ensuite prélevée automatiquement par l'URSAFF.



MERCI POUR VOTRE SOUTIEN

Nous contacter :

Alexandra Guiton

01 48 01 24 78

alexandra.guiton@ffgym.fr